

A.D CONSEILS.
Société à responsabilité limitée au capital de 14 000 euros
Siège social : Sillingy (74330) 13 route de Bornachon
431 855 345 RCS Annecy

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le soussigné

Monsieur Martial SOUFFLET, demeurant 19 rue de la Capetaz 74540 Alby-sur-Chéran

Cogérant de la société A.D. CONSEILS, société à responsabilité limitée au capital de 14 000 euros, divisé en 140 parts sociales de CENT euros (100 €) de valeur nominale chacune

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Décide :

- de transférer le siège social de 13 route de Bornachon (74330) Sillingy au 19 rue de la Capetaz (74540) Alby-sur-Chéran et ce, avec effet à compter de ce jour.

- et de modifier, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 19 rue de la Capetaz 74540 Alby-sur-Chéran ».

(...)

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le cogérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Martial SOUFFLET
